



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), Joël SIELLER, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoir : 1 Pouvoir (M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL)

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD, André LEFEUVRE,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

**Nombre de Membres du Comité présents : 14**

**Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 15**

Date de la convocation : le 29 février 2016

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°16/03/07 Affectation du résultat 2015**

## Comité Syndical du 10 mars 2016

### N°16/03/07 Affectation du résultat 2015

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°16/03/05 et n°16/03/06 du Comité Syndical réuni ce jour portant respectivement :

- Adoption du compte administratif 2015 ;
- Adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de l'exercice 2015 ;

Considérant, conformément à l'instruction comptable M49, que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2015.

La section de fonctionnement du CA 2015 présente un excédent **10 905 709,07€** et la section d'investissement un déficit de **262 206.69€**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

**1°) Inscrire : 262 206,69€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

**2°) Inscrire : 10 643 502,38** Euros sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

